



compétences DS et DS CENTRAUX?

Par **rolo80**, le **04/01/2013** à **00:18**

Bonjour à tous

J'aimerais avoir des infos sur le rôle des DS dans le cadre d'un établissement lorsque l'entreprise a plusieurs établissements.

auparavant les négociations des accords d'entreprises étaient traitées par nos DS du site central. désormais nous avons des DS par établissement suite à des élections par établissement:

qu'est ce que ça va changer au niveau des négociations?

QUID des DS centraux?

un grand merci !!

cdt

Par **P.M.**, le **04/01/2013** à **17:56**

Bonjour,

C'est la conséquence de la création d'une section syndicale mais normalement cela ne change pas grand chose au niveau de la négociation collective d'entreprise sauf au niveau de sa participation...

Par **rolo80**, le **04/01/2013** à **18:38**

bonsoir

merci beaucoup pour votre réponse ! je suis stagiaire dans le cadre d'un master 2 RH votre aide m'est donc précieuse !

justement au niveau de la participation à une négociation par un accord d'entreprise qui y participe alors entre DS "d'entreprise" et DS d'établissements?

quel est alors le rôle du DS central?

merci bcp !!

cdt

Par **P.M.**, le **04/01/2013** à **18:41**

Les Délégués du Personnel et/ou une organisation syndicale devraient pouvoir vous expliquer tout cela...